



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
22 mars 2024
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2024

New York, 3-7 juin 2024

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS

**Plan d'intervention global : cahier des charges du
deuxième examen indépendant intermédiaire de l'état
d'avancement de l'application des recommandations
restantes**

I. Contexte

1. En août 2022, à la demande du Conseil d'administration, l'UNOPS a commandé à un prestataire de service extérieur la réalisation de deux examens consultatifs indépendants. Le premier visait à recenser les causes profondes et les vulnérabilités institutionnelles au sein de l'UNOPS qui avaient conduit aux défaillances associées à l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3I). Le second portait sur le mandat de l'UNOPS, les structures de gouvernance et de gestion des risques et les dispositifs de contrôle interne de l'organisation, la gestion de la performance et l'application du principe de responsabilité. Ces deux examens ont été effectués par le cabinet de conseil KPMG Finland et donné lieu à deux rapports dont les versions finales ont été achevées le 28 novembre 2022.

2. À l'issue du deuxième examen, KPMG a formulé 48 recommandations à l'attention de l'UNOPS, dont 5 destinées au Conseil d'administration et 43 à l'équipe de direction.

3. Comme suite aux examens, aux recommandations et aux discussions tenues avec le Conseil d'administration, l'UNOPS a mis au point un plan d'intervention global qu'il a présenté au Conseil d'administration à la session annuelle de 2022. Reprenant la structure du rapport établi par KPMG ainsi que les 43 recommandations susmentionnées, le plan présente 82 mesures à prendre aux fins de l'application des recommandations, l'accent étant mis sur l'élaboration des stratégies et des politiques, la réforme des structures institutionnelles et l'amélioration des processus à l'échelle de l'ensemble de l'organisation. Certaines de ces mesures ont trait à des processus individuels, tandis que d'autres sont transversales et visent à faire évoluer en profondeur les méthodes de travail de l'UNOPS.



4. Sur les 43 recommandations adressées à l'équipe de direction de l'UNOPS, 33 ont été appliquées dans la mesure voulue, 2 ne font pas l'objet d'une mise en application, une relève du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et 7 demeurent en suspens. L'application de six des recommandations en suspens sera achevée d'ici la fin de 2024 ; celle de la septième se poursuivra jusqu'en 2027. À ce jour, 71 mesures ont été mises en œuvre et les 10 restantes sont en cours d'application.

5. À la fin de 2023, le Groupe de l'audit interne et des enquêtes a chargé KPMG de procéder à un premier examen intermédiaire de l'état d'avancement de l'exécution du plan d'intervention global. KPMG a passé en revue chacun des domaines désignés dans le plan, confirmé les mesures déjà prises par l'UNOPS et mis en relief les domaines qui nécessitaient une attention particulière.

6. Dans sa décision 2024/4, le Conseil d'administration :

« *Décide* que l'examen indépendant de l'application des recommandations closes avant la fin de 2024 sera effectué au début de 2025, à l'exception d'une recommandation qui s'étend jusqu'en 2027 car elle concerne un programme pluriannuel sur la modernisation et la numérisation des processus » et

« [*r*]appelle sa décision 2023/23 selon laquelle l'UNOPS doit lui soumettre le cahier des charges de l'examen externe indépendant pour suggestions et approbation et prie l'UNOPS de lui soumettre ce cahier des charges à sa deuxième session ordinaire de 2024 ».

II. Portée et processus d'examen

Portée

7. La mission a pour objet d'évaluer l'état d'avancement de l'application des recommandations restantes, à l'exception de celle concernant le programme pluriannuel sur la modernisation et la numérisation des processus.

Processus d'examen

8. Le Groupe chargera un prestataire de services indépendant de procéder au deuxième examen intermédiaire, dont la coordination sera assurée par le Directeur du Groupe. Le prestataire de services examinera l'ensemble des documents pertinents mis à jour (notamment les manuels, les descriptifs de procédures et les directives) et mènera des entretiens avec des membres du personnel et les principales parties prenantes intervenant dans les processus de développement, ainsi qu'avec l'équipe de direction de l'UNOPS. En outre, il interrogera des membres du personnel de l'UNOPS de différentes catégories et travaillant dans diverses régions, afin d'obtenir une vue d'ensemble des changements opérés au niveau des processus et des pratiques. L'examen documentaire et les entretiens devraient permettre de dresser un tableau complet de l'état d'application des recommandations restantes.

9. Toutes les informations utiles seront fournies au prestataire de services choisi. Le prestataire de services devra présenter une liste des documents dont il pourrait avoir besoin, et le Groupe les mettra à sa disposition après consultation avec les unités et bureaux extérieurs concernés.

III. Présentation des résultats

10. Le prestataire de services rendra compte de façon claire des résultats de l'examen concernant les mesures prises au regard de chaque recommandation, l'état actuel du domaine concerné, l'évaluation du degré de maturité et les éventuelles mesures et recommandations complémentaires qu'il conviendrait de prendre.

11. Le Bureau établira un projet de rapport et le soumettra à l'équipe de direction pour observations, puis présentera le rapport final (non caviardé) au Conseil d'administration et au Directeur exécutif de l'UNOPS.

Calendrier provisoire

12. Le calendrier prévu pour ce projet est le suivant :

<i>Dates</i>	<i>Objectifs d'étape et résultats escomptés</i>
10 février 2025	Début des préparatifs
24 février 2025	Début des activités sur le terrain
14 mars 2025	Fin des activités sur le terrain
28 mars 2025	Projet de rapport soumis à la direction de l'UNOPS pour observations
11 avril 2025	Observations de la direction transmises par l'UNOPS
25 avril 2025	Rapport final soumis au Conseil d'administration et au Directeur exécutif de l'UNOPS

IV. Qualifications requises pour le prestataire de services

Domaine d'expertise

13. Le prestataire de services doit faire preuve d'une excellente compréhension des exigences de la mission et d'une expertise avérée dans chacun des domaines soumis à évaluation, notamment les dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne de l'UNOPS.

Expérience

14. Le prestataire de services doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience pratique et opérationnelle de travail avec des entités des Nations Unies dans le secteur public et démontrer avoir planifié et exécuté avec succès des missions de portée et de niveau d'exigence comparables.

Personnel clé

15. Chacun des membres du personnel clé doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine concerné et avoir pris part à des missions comparables.

V. Proposition

16. Le prestataire de services est tenu de faire tenir une soumission détaillée répertoriant les principaux produits et activités prévus dans le cadre de la mission. Il doit décrire au moins deux exemples attestant sa capacité de planifier et de gérer des missions comparables. La soumission du prestataire doit également présenter la façon dont les experts disposant de l'expérience voulue contribueront à l'exécution de la mission.

Curriculum vitae des membres de l'équipe

17. Le prestataire de services doit communiquer les curriculum vitae ou les profils professionnels (trois pages maximum) des membres du personnel clé disposant des connaissances et de l'expérience voulues dans les domaines de la gestion, de la gouvernance, de la gestion des risques et des dispositifs de contrôle dans des organisations de complexité comparable à celle de l'UNOPS.

VI. Communication entre l'UNOPS et le prestataire de services

18. Le prestataire de services doit désigner un ou une responsable de la coordination de la mission, qui servira d'intermédiaire pour toutes les communications avec l'UNOPS. Le prestataire devra également organiser des points hebdomadaires sur l'état d'avancement de la mission.

VII. Autres considérations

19. Le prestataire de services sera responsable de l'ensemble du processus d'examen, ce qui comprend la phase de planification, l'examen lui-même et la communication des résultats. Des services d'assurance de la qualité de la mission devront obligatoirement être fournis et devront être menés par le siège du prestataire de services sélectionné.

20. La personne référente désignée par le Groupe sera chargée de faciliter le déroulement de l'examen et de veiller à ce que le prestataire de services ait un accès suffisant au personnel, aux systèmes, aux locaux, aux documents et à toutes autres informations nécessaires dont il aura besoin pour mener à bien les prestations requises.
